

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Décembre 2015

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 5 Décembre 2015

Présents : Ms Didier BOREL, Guy LABROUSSE, Didier LERICHE, Damien LANDRY, Thierry MERCIER, Mmes Nathalie BŒUF, Annie CHERONNEAU, Jocelyne Ré.

Absent : M. Bruno LEMOUEL (excusé).

M. Bruno LEMOUEL a donné pouvoir à Mme Jocelyne Ré.

Secrétaire de séance : M. Guy LABROUSSE.

Démolition bâtiment LABROUSSE : Après vote : 9 voix pour.

Démolition ancienne école, Rue Napoléon : Après vote : 5 voix pour et 4 voix contre.

Bâtiment relais : Le conseil municipal après s'être concerté décide des décisions suivantes pour ce bâtiment : Mise en vente, avec publicité nécessaire pour ce faire ; déclassement de ce bâtiment, en bâtiment communal.

Résiliation bail avec la SIMMOB : le conseil municipal donne son accord pour la procédure de résiliation du bail par acte administratif. La caution sera restituée sous réserve de l'état des lieux, de l'état du réseau d'assainissement et du bon fonctionnement des serrures et barillets.

Virements de crédits : le conseil municipal accepte les virements de crédits nécessaires à l'exercice comptable 2015, pour les écritures de fin d'année.

Attribution numéro rue : La parcelle D 264 ayant fait l'objet d'une demande de permis de construire, il est nécessaire de lui attribuer un numéro de voirie. Le conseil municipal attribue à cette parcelle le n° 7 de la Rue de l'Abattoir.

Admission en non valeur : La somme de 8000 € étant prévue sur le budget 2015, il n'est pas nécessaire de procéder à un vote de crédits supplémentaires. L'autorisation est donnée au Maire d'émettre les écritures nécessaires pour une admission en non valeur : 7 222.14 € de divers impayés, concernant les loyers ou les ordures ménagères, dus par d'anciens locataires communaux.

Le Maire,
Didier BOREL